



**ÉNERGIE
PARTAGÉE**

IMPLICATION CITOYENNE
POUR UNE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE LOCALE



www.energie-partagee.org

LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE EST À NOUS ! INVESTISSONS-LA !



La transition énergétique n'est pas qu'une affaire d'objectifs, de performances ou de dates. Elle ne pourra réussir que si les citoyens y sont impliqués et s'ils en bénéficient.

Certes, le pragmatisme et l'ambition sont des clés pour répondre à l'urgence climatique et nous affranchir de notre glotonnerie énergétique. Mais parallèlement à ce cap quantitatif, une autre transition - culturelle celle-ci - doit être menée pour que chaque habitant trouve sa place et son intérêt dans ce qui est l'un des défis cruciaux de notre époque.

Cette transition culturelle passe inévitablement par l'abaissement des barrières dressées entre les citoyens et le système institutionnalisé de l'énergie.

La plupart d'entre nous sommes nés dans un pays où l'énergie est « historiquement » centralisée, où les grandes décisions sont souvent prises en totale opacité, et où le seul contact direct du citoyen avec la production d'énergie est... la facture.

Dans ce système, les citoyens sont mis à l'écart, au même titre que les collectivités qui sont pourtant en première ligne des changements climatiques et subissent de plein fouet les conséquences des délocalisations (dynamisme économique en berne, exode rural).

Depuis des dizaines d'années, la centralisation énergétique française a provoqué la perte de savoir-faire locaux ancestraux dans l'art de canaliser l'énergie. À titre d'exemple, des milliers de petites centrales hydroélectriques sont aujourd'hui laissées à l'abandon le long des cours d'eau, alors que l'énergie hydraulique est une des plus facile à capter dans un pays gâté par la nature. Ces situations sont le fait de notre désengagement progressif du domaine de l'énergie.

Énergie Partagée a été fondé en 2010 avec une mission : engager le citoyen au cœur des décisions en matière d'énergie.

LA TRANSITION PAR LES CITOYENS, POUR LES CITOYENS !

Cette transition énergétique ne réussira que si les citoyens sont impliqués et s'ils en bénéficient. On ne peut plus ignorer ces collectifs qui se mobilisent en France et ailleurs pour réclamer le droit à décider eux-mêmes de leur énergie. Dans les années 1990, le bras de fer des « Rebelles de Schönau » (voir fiche 2) a ouvert la voix à l'action citoyenne : si nous nous réunissons, si nous nous organisons, si nous mutualisons nos forces et nos investissements, nous pouvons décider de l'énergie que nous voulons !

Depuis lors, ce modèle d'énergie citoyenne s'est solidement ancré dans les cultures allemande, danoise, belge ou hollandaise. En France, le mouvement est en pleine croissance, avec plusieurs dizaines de projets coopératifs d'économies d'énergie et d'énergies renouvelables initiés, financés, réalisés et maîtrisés par les citoyens. Énergie Partagée porte la voix de ces collectifs qui concrétisent en actes la transition énergétique en dépit d'un cadre législatif peu enclin à les aider.

Énergie Partagée a trouvé le moyen de s'affranchir d'un principal frein à la transition énergétique : le financement, tout en offrant un moyen d'agir à chaque citoyen !



LES TERRITOIRES, GRANDS GAGNANTS D'UNE TRANSITION LOCALISÉE

On ne peut pas non plus ignorer ce mouvement de fond qui voit les élus et les équipes de collectivités s'intéresser aux manières de s'impliquer plus avant dans la réflexion autour de l'énergie. L'émergence de fonds régionaux et de sociétés locales (Régies, SPL, SEM, SCIC) dédiés aux énergies renouvelables associant divers acteurs locaux est le signe que les collectivités sont prêtes à reprendre en main cette compétence de l'énergie dans l'intérêt des territoires. En effet, favoriser les initiatives de production

d'énergie à partir des ressources locales permet de maintenir sur le territoire une activité économique et un dynamisme social.

Énergie Partagée se tient aux côtés de ces collectifs porteurs de projets pour envisager de nouvelles manières de penser l'énergie, de réduire les consommations et de se tourner vers les potentiels renouvelables locaux, en étroite collaboration avec les citoyens.

L'INVESTISSEMENT CITOYEN : NOUVEL ACTE MILITANT

La finance est loin d'être passive. L'argent qui est à la banque ne dort jamais. L'épargne déposée sur un livret polluerait davantage que son propriétaire¹. Le plus souvent, elle est investie dans des projets à haut rendement économique et à fort impact sur l'environnement (centrales à charbon, méga-barrage...) aux quatre coins de la planète. Par ailleurs, moins de 10 % des dépôts du Livret Développement Durable (LDD) servent effectivement à des initiatives de développement

durable. Il suffirait qu'une infime part des 4 000 milliards d'euros d'épargne en France soit dirigée vers des projets locaux d'économie d'énergie et d'énergies renouvelables pour que la transition énergétique s'enclenche véritablement. Voilà l'idée fondatrice d'Énergie Partagée :

Nous devons agir ! Nous voulons agir ! L'épargne citoyenne nous donne les moyens d'agir !



LA COLLECTE D'ÉPARGNE CITOYENNE D'ÉNERGIE PARTAGÉE

Énergie Partagée s'est doté d'un outil de financement citoyen et solidaire qui permet de collecter l'épargne citoyenne auprès de tous les Français et les investit directement au capital de sociétés d'économie d'énergie et de production d'énergie renouvelable qui respectent la charte Énergie Partagée.

Déjà, grâce à 4 600 souscriptions, Énergie Partagée a engagé plus de 6 millions d'euros dans le financement de 20 projets qui produisent déjà une

énergie renouvelable citoyenne. Le mouvement aspire à se faire connaître par d'autres publics et à sortir du cercle des convaincus pour faire une réelle différence.

En 2015, cette nouvelle collecte d'Énergie Partagée se fixe pour objectif de réunir 2 000 nouveaux souscripteurs afin de permettre à l'énergie citoyenne de prendre son envol en France.

Chacun peut prendre sa part !

¹ DUPRE Stanislas, Que font-ils de notre argent ?; Nil, Paris, 2010

Se rassembler entre habitants, collectivités locales et acteurs d'un territoire pour imaginer et financer ensemble un projet énergétique en phase avec l'environnement et les ressources locales, voilà la philosophie des projets citoyens.

QU'EST CE QU'UN PROJET CITOYEN ?

C'est un projet **porté par un collectif d'acteurs** (citoyens, collectivités locales, acteurs de l'économie sociale et solidaire) **servant l'intérêt collectif**. Généralement rassemblés au sein d'une société de projet, ces individus édictent ensemble les principes et règles qui régiront le projet pour tendre vers le meilleur bilan énergétique possible, le respect de

l'environnement et des populations et le souci des retombées économiques locales.

Toute personne peut s'impliquer dans cette société de projet pour notamment participer à sa gouvernance si elle le souhaite, ou bien choisir de le financer sans toutefois s'y impliquer via une solution comme Énergie Partagée.

UN MODÈLE DÉJÀ BIEN IMPLANTÉ CHEZ NOS VOISINS EUROPÉENS

Certains pays ont très tôt misé sur l'implication des citoyens pour réussir leur transition énergétique

EN ALLEMAGNE

200 000
PERSONNES

sont aujourd'hui sociétaires des

1 000

COOPÉRATIVES D'ÉNERGIE.

Cet investissement citoyen représente

51%

DES CAPACITÉS DE PRODUCTION
D'ÉNERGIE RENOUVELABLE
DU PAYS.



LE DANEMARK

DÈS

1970

a sollicité les citoyens
pour constituer son
PARC ÉOLIEN.

En **2001**,

175 000

PERSONNES

possédaient

80%

DES ÉOLIENNES.



EN BELGIQUE

la coopérative
de production
et de distribution d'énergie

EcoPower

DESSERT

1,5%

DES MÉNAGES FLAMANDS.



AUX PAYS-BAS

la plate-forme
d'investissement

WindCentrale

a levé

1 300 000

EUROS

EN **13 HEURES**



pour financer une éolienne.

1700

PERSONNES

en sont devenues
PROPRIÉTAIRES.

PARTOUT DANS LE MONDE,

Des mouvements de reprise en main de l'énergie émergent comme SOMENERGIA en Espagne ou ces administrés (Hambourg) qui votent le rachat de leur réseau électrique par leur municipalité.

LES REBELLES DE SCHÖNAU !

Au lendemain de la catastrophe de Tchernobyl, les habitants de Schönau, petite ville allemande de Forêt-Noire, décident de partir en campagne contre le nucléaire et de racheter leur réseau de distribution électrique.

En 1997, après deux référendums locaux, les « rebelles de Schönau » parviennent à en devenir propriétaires. Lorsque en 1998 le marché de l'électricité se libéralise, la petite société tente sa chance et propose aux habitants de Schönau, puis aux citoyens de toute l'Allemagne, une énergie « propre », sans nucléaire ni charbon.

Déjà près de 150 000 Allemands ont choisi cette coopérative comme fournisseur d'électricité, pour encourager une nouvelle manière de produire de l'électricité.



ET EN FRANCE ?

A cause d'un système énergétique très centralisé et de solides barrières juridiques, la France n'a pas pu s'engager sur la voie d'une implication citoyenne en même temps que ses pays voisins. Pour autant, des groupes de citoyens ont bravé les difficultés pour tracer la voie : c'est le cas entre autres de l'association Eoliennes en Pays de Vilaine, qui a mis plus de dix

ans à réaliser son projet de parc éolien citoyen dans le Morbihan.

C'est justement pour lever ces barrières juridiques, et faciliter l'implication des citoyens et des collectivités dans la transition énergétique en France que **le mouvement Énergie Partagée a été créé en 2010**, à l'initiative des pionniers de ces projets.

5 RAISONS D'INITIER UN PROJET CITOYEN

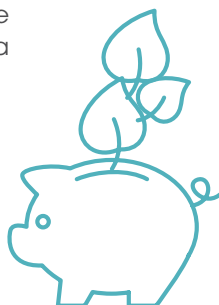
- 1 PRODUIRE LOCALEMENT ET CONSOMMER SA « PROPRE » ÉNERGIE
- 2 IMPLIQUER CHACUN DANS LA TRANSITION ET FACILITER LA COMPRÉHENSION DES ENJEUX
- 3 MOBILISER L'ÉPARGNE LOCALE POUR UN DÉVELOPPEMENT LOCAL
- 4 PARTAGER COLLECTIVEMENT LES BÉNÉFICES D'UNE RESSOURCE COMMUNE, APPARTENANT À TOUS
- 5 MAÎTRISER LOCALEMENT ET DE FAÇON DÉMOCRATIQUE LES DÉCISIONS EN FAVEUR DE L'INTÉRÊT COLLECTIF LOCAL



MONTAGE D'UNE ÉOLIENNE DU PARC CITOYEN BÉGAWATTS

L'ÉPARGNE, UN LEVIER D'ACTION EFFICACE !

Le financement de la transition est la question qui semble conditionner l'action. Pourtant, les Français sont parmi les plus gros épargnants (4 000 milliards d'euros placés sur différents produits d'épargne) et appellent de leurs vœux un développement des énergies renouvelables (97%¹). Dès lors, le financement participatif de projets citoyens s'affiche comme un axe potentiel majeur de la transition énergétique.



UN LIVRET DÉVELOPPEMENT DURABLE PAS SI DURABLE

En 2012, les Français avaient placé 1 300 milliards d'euros sur des Livrets A et Livrets Développement Durable (LDD)¹.

Or, on estime que moins de 10% des fonds collectés par le LDD sont utilisés pour financer des activités liées au développement durable².

Pire, la plupart de cette épargne contribue à financer des projets fortement émetteurs de gaz à effet de serre.

1 - Rapport Berger-Lefebvre sur l'épargne financière - 2013
2 - Voir www.financeresponsable.org

La genèse d'Énergie Partagée remonte à une époque où les énergies renouvelables pouvaient faire sourire...

Mais à force de ténacité et d'imagination, les acteurs des énergies renouvelables, les pionniers des projets citoyens et les experts de la finance solidaire se sont réunis pour former Énergie Partagée.



VUE AÉRIENNE DE LA CENTRALE PIC BOIS



LES PREMIERS MEMBRES D'ÉNERGIE PARTAGÉE

19 septembre
2011

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) délivre à Énergie Partagée Investissement un visa pour collecter l'investissement des citoyens dans les projets de production d'énergie renouvelable et d'efficacité énergétique : en une année, plus de 2,6 millions d'euros sont ainsi recueillis.

26 octobre
2012

Obtention du deuxième visa de l'AMF : 2,5 millions d'euros collectés.

18 juin
2013

Inauguration des toitures solaires des écoles Plaine Sud Energies à Caen.



LES ÉLÈVES ET LEURS PARENTS,
TOUS CO-PROPRIÉTAIRES DES TOITURES SOLAIRES

10 mars
2014

Énergie Partagée se dote de son premier animateur régional en Provence - Alpes - Côte d'Azur pour mettre en musique localement les acteurs de l'énergie citoyenne et démultiplier les projets citoyens.

14 juin
2014

Inauguration de l'éolienne la Citoyenne à Rilhac-Lastours et du parc éolien de Béganne.



INAUGURATION DU PARC BEGAWATTS

22 septembre
2014

Lancement de la troisième campagne de levée de fonds. Objectif : lever 3 millions d'euros nécessaires au soutien des nombreux nouveaux projets qui sollicitent Énergie Partagée.

2015

Énergie Partagée atteint le premier Mégawatt (MW) de solaire photovoltaïque et totalise 40 MW éolien. Le mouvement élargit son offre de services et ses équipes.



La Charte est le document fondateur du mouvement, réunissant autour d'une ambition commune les acteurs de la finance solidaire et les spécialistes de la transition énergétique. Tous les membres et projets soutenus par Énergie Partagée s'engagent à respecter cette charte.

UNE CHARTE POUR PARTAGER UNE VISION

Notre vision du système énergétique de demain est celle d'**une consommation d'énergie réduite**, grâce à l'application des principes de sobriété et d'efficacité et, pour couvrir cette consommation résiduelle, d'une production intégralement basée sur les énergies renouvelables :

Elle est également celle d'**une participation active** de chaque citoyen et de chaque communauté humaine aux décisions et/ou aux actions nécessaires pour atteindre ces objectifs, dans une logique de partage spatial et temporel des rentes et des bienfaits (...).

▶▶ Cette charte est consultable dans sa totalité sur le site d'Énergie Partagée. ◀◀

ET DÉFINIR CE QU'EST UN PROJET CITOYEN

... PAR LES CITOYENS...



Ancrage local : la société qui exploite le projet est contrôlée par des collectivités territoriales, des particuliers (et leurs groupements) et/ou Énergie Partagée. Cela se traduit par leur participation majoritaire au capital et/ou par un pacte d'actionnaires garantissant ce contrôle dans la durée. On vise la création de circuits courts entre producteurs et consommateurs pour une prise de conscience du lien entre les besoins et les moyens de production.



Gouvernance : le fonctionnement de la société d'exploitation du projet est démocratique, de type coopératif, transparent et clair, avec des garanties sur le maintien dans la durée de la finalité du projet. La gouvernance choisie doit permettre un contrôle des prix de production par la communauté et la transparence totale sur le fonctionnement et les aspects financiers.

...POUR LES CITOYENS ...



Finalité non spéculative : les investissements sont réalisés pour être directement exploités, la rémunération du capital est limitée. Une partie des bénéfices est affectée à la dimension pédagogique et à l'investissement dans de nouveaux projets citoyens et des actions de solidarité. On vise une éthique de l'économie sociale et solidaire, permettant un accès à l'énergie à un prix juste et transparent.



Ecologie : la société d'exploitation est engagée durablement et volontairement dans le respect de l'environnement, du niveau planétaire jusqu'au niveau le plus local, et dans une démarche de réduction des consommations énergétiques.



LES ADHERENTS DU MOUVEMENT

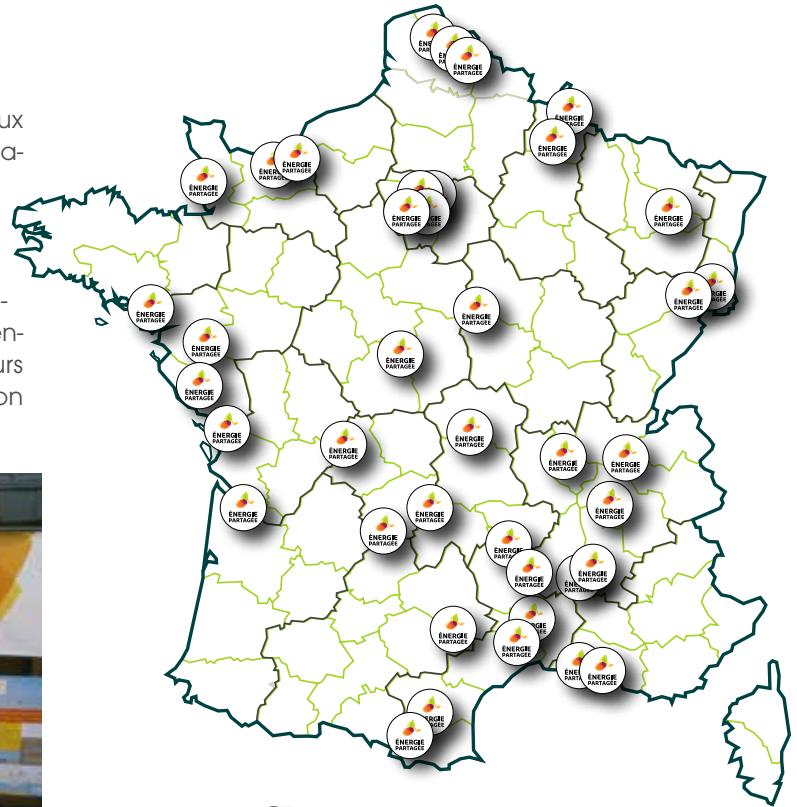
Les adhérents d'Énergie Partagée sont des personnes morales (association, bureaux d'étude, coopératives, collectivités, etc) réunies autour de la Charte Énergie Partagée. Ensemble, ils se mobilisent pour diffuser le principe de l'énergie citoyenne et favoriser l'émergence de projets citoyens d'énergie renouvelable et d'économie d'énergie.

L'association organise pour ses adhérents des sessions échanges d'expériences (rencontres physiques ou webinaires) et ateliers/formations thématique à tarif préférentiel. Également, l'adhésion ouvre le droit à échanger sur une liste interne et ouvre l'accès à l'espace adhérent sur le site web, qui offre tous les outils et supports de présentation de l'association.

LES ESPACES RELAIS

Les Espaces Relais Énergie Partagée sont des lieux ouverts au public (associations, coopératives, magasins...) où reste disponible de la documentation sur Énergie Partagée (brochures, fiches-projets, bulletins de souscription).

Vous y trouverez aussi des conseils pour vous impliquer avec Énergie Partagée en fonction de vos envies et de vos disponibilités. Nos adhérents, porteurs de projets et bénévoles restent à votre disposition pour apporter toutes les réponses à vos questions.



Structures membres et espaces relais du mouvement Énergie Partagée (2015)



LES PERSONNES RELAIS

Les Personnes Relais Énergie Partagée sont des bénévoles qui souhaitent apporter leur contribution au mouvement, en aidant à faire connaître l'énergie citoyenne près de chez eux.

Ils permettent à Énergie Partagée de participer à de nombreux événements et mobilisations locales, dans l'objectif de transmettre le message d'une énergie locale et maîtrisée par les citoyens.

En retour, nous nous engageons à apporter à nos relais toutes les informations nécessaires à la bonne compréhension des enjeux, lors de rencontres régulières et sessions de formations dans leur région.

Notre objectif est que de former à l'énergie des personnes qui pourront ainsi intégrer la dynamique des projets locaux d'énergies renouvelables et se sentir comme membre à part entière du mouvement.

Plus de 200 bénévoles soutiennent ponctuellement Énergie Partagée. Et le mouvement a lancé en 2015 un vaste appel à mobilisation !



Énergie Partagée permet aux citoyens et aux acteurs des territoires de choisir de se réapproprier et de gérer les modes de production et de consommation de leur énergie, dans les territoires de projets citoyens.

CE QUE NOUS FAISONS CHAQUE JOUR

Sensibilisation à l'énergie citoyenne

Promotion du concept d'énergie citoyenne et mobilisation de l'investissement citoyen.

Accompagnement de projets citoyens

Accompagnement méthodologique des porteurs de projets (citoyens et collectivités) tout au long des étapes de réalisation.

Financement de projets citoyens

Conseil, gestion, administration et solutions de financement des projets.

RÉACTIVER LA PRISE DE CONSCIENCE ÉNERGÉTIQUE

SENSIBILISER, INTERPELLER & MOBILISER

Énergie Partagée se fixe pour mission d'informer et de mobiliser à une plus forte **appropriation de la question de l'énergie** et à une **relocalisation des moyens de production d'énergie renouvelable** au coeur des territoires.

L'objectif du mouvement est à la fois de **faire naître des vocations** de porteurs de projets citoyens, mais aussi de **mobiliser des personnes qui pourront apporter leur soutien financier** à ces projets, afin de permettre la réalisation d'une transition énergétique locale, en circuit court.

Par ailleurs, Énergie Partagée agit aux côtés des élus locaux pour les épauler dans la réflexion sur le système énergétique local et sur la réappropriation de la gestion énergétique.



ÉNERGIE PARTAGÉE MULTIPLIE LES PRÉSENCES AUX ÉVÉNEMENTS DE MOBILISATION

MULTIPLIER LES PROJETS CITOYENS

APPUYER LES PORTEURS DE PROJETS

Mener un projet de production d'énergies renouvelables demande de la patience et de la ténacité.

Pour le reste, et notamment pour apporter des réponses aux nombreuses questions qui jalonnent une telle entreprise, Énergie Partagée appuie les porteurs de projets grâce à un réseau national d'acteurs et l'organisation de **rencontres et formations thématiques** (conception du plan d'affaire, mobilisation des partenaires, mobilisation du financement citoyen local, etc).

Des guides sont également édités pour accompagner le plus grand nombre de projets dans leur réflexion préalable au passage à l'action. Il n'existe pas de format-type de projet citoyen. Ce sont les porteurs de projets qui décident, en fonction du territoire, des partenaires et des principes qu'ils souhaitent respecter. Énergie Partagée propose un **soutien méthodologique aux porteurs de projets** pour avancer au mieux dans l'intégration de la dimension citoyenne. A ce jour, l'association suit le développement de plus d'une trentaine de projets en France.



MOBILISER LES TERRITOIRES

ASSOCIER LES COLLECTIVITÉS

Les collectivités sont en première ligne des changements climatiques et de la hausse brutale des prix de l'énergie. Elles constatent par ailleurs l'effritement économique et démographique au sein de leur territoire. À ces titres, la relocalisation de l'énergie entre les mains des acteurs locaux est un enjeu majeur.

Énergie Partagée travaille à **mobiliser les élus et équipes techniques des collectivités** pour étudier les possibilités, conditions et intérêts d'initier une démarche citoyenne collective de production d'énergie renouvelable.

FINANCER CES PROJETS

COMPLÉTER LES FONDS PROPRES

Les projets de production d'énergies renouvelables et d'économie d'énergie exigent des investissements importants (panneaux solaires, éoliennes, turbines hydroélectriques, travaux, etc) et comportent des risques des risques techniques et financiers que les citoyens doivent mieux appréhender .

VERS UNE ANIMATION DE PROXIMITÉ

En 2015, Énergie Partagée poursuit ses missions d'animation et d'accompagnement de réseaux régionaux en régions PACA (Arno Foulon) et Île-de-France (Olivier Berland).

Cette assistance de proximité permet de structurer un véritable réseau et de favoriser la réussite de ces projets de territoire.

>> En Région PACA, un premier appel à projet citoyen a été lancé en début d'année 2015.



Énergie Partagée a ainsi créé un outil financier national dont la mission est d'intervenir en capital dans les sociétés de projet pour **compléter l'apport initial en capital** et ainsi permettre l'obtention de prêts bancaires nécessaires.

Ces sommes collectées sont issues des souscriptions de milliers de citoyens. Chacun peut devenir actionnaire d'Énergie Partagée, et apporter un soutien décisif à ces dizaines de projets.

FINANCER LE DÉVELOPPEMENT

Le développement d'un projet est la phase lors de laquelle vont être évalués les potentiels et la faisabilité d'une installation.

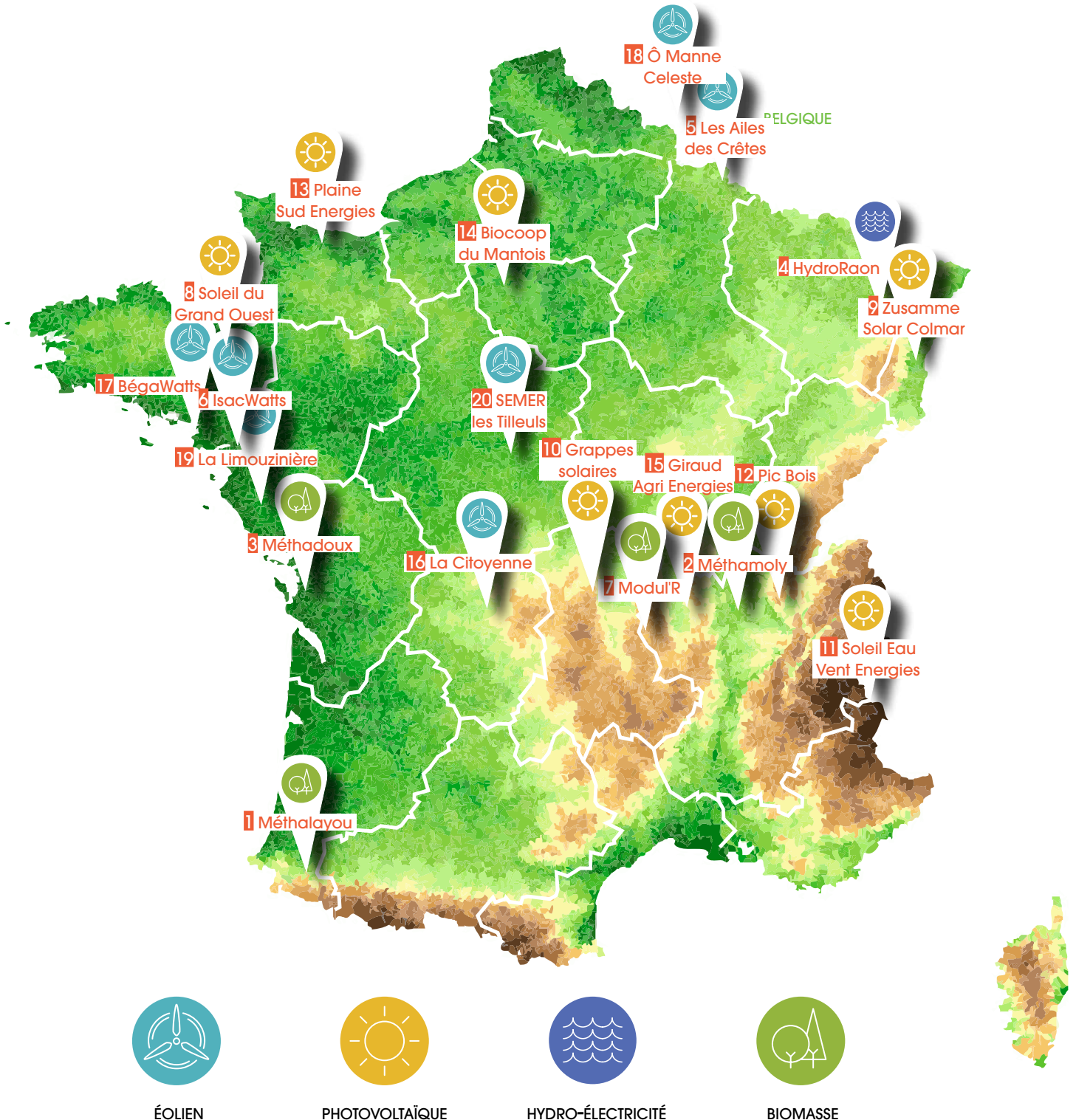
Cette phase est dite « à risque », car elle exige des avances de trésorerie sans pour autant de garantie sur la réussite du projet, tributaire d'aléas techniques, juridiques, administratifs ou économiques. Pour autant, il est important de pouvoir mener cette phase afin de démultiplier les projets menés par des citoyens.

Énergie Partagée, conscient que cette phase est la plus compliquée à financer, travaille avec Enercoop à créer des outils (conseil, financement) pour que les dynamiques citoyennes puissent aboutir à des projets viables.



Grâce à ses souscripteurs, *Énergie Partagée* soutient la réalisation de dizaines de projets collectifs d'énergies renouvelables partout en France. Certains de ces projets sont réalisés, ouverts à la souscription ou en cours d'analyse.














SÉLECTION DE PROJETS CITOYENS ÉNERGIE PARTAGÉE



PROJETS EN COURS DE MONTAGE

- 1  **BIOMASSE MÉTHALAYOU À PRÉCHACQ NAVARENX | PYRÉNÉES ATLANTIQUES**
90 Nm³/h soit la consommation (en équivalent électrique) de plus 680 foyers. Methalayu est un projet de méthanisation territorial porté par 15 exploitations agricoles. Il vise à valoriser les effluents agricoles des exploitations engagées, ainsi que les déchets verts de la communauté de commune.
- 2  **BIOMASSE MÉTHAMOLY SAINT DENIS SUR COISE | LOIRE**
80 Nm³/h soit la consommation (en équivalent électrique) de plus 630 foyers. Methamoly est un projet de méthanisation collective et territoriale, porté par 6 fermes réunissant 12 exploitants agricoles du territoire des Monts du Lyonnais.
- 3  **BIOMASSE MÉTHADOUX ÉNERGIES À VILLEDoux | CHARENTE MARITIME**
150 Nm³/h soit la consommation (en équivalent électrique) de plus 1 100 foyers. Initié par un groupe d'agriculteur, le projet Méthadoux a pour objectif de donner plus d'autonomie pour les agriculteurs, valoriser les déjections animales et fédérer le monde agricole sur des projets environnementaux.
- 4  **HYDRO-ÉLECTRICITÉ HYDRORAON À RAON L'ÉTAPE | VOSGES**
1 850 MWh/an soit la consommation d'environ 462 foyers. Déjà habitué à initier et gérer des centrales hydrauliques et photovoltaïques, ERCISOL s'est investi dans cette centrale, située sur la Meurthe.
- 5  **EOLIEN LES AILES DES CRÊTES À CHAGNY ET BOUVELLEMONT | ARDENNES**
4 800 MWh/an soit la consommation d'environ 1 200 foyers. L'objectif est d'implanter un parc éolien adapté au territoire et répondant aux besoins de ses habitants. De nombreux acteurs locaux ont déjà pris des parts dans ce projet (collectivités territoriales, des entreprises, des particuliers...)
- 6  **EOLIEN ISAC-WATTS À SÉVÉRAC-GUENROUËT | LOIRE ATLANTIQUE**
16 000 MWh/an soit la consommation d'environ 4 000 foyers. Encouragées par toute une région, les 4 éoliennes du Parc Sévérac-Guenrouët devraient être érigées fin 2015.

PROJETS EN FONCTIONNEMENT

- 7  **BIOMASSE MODUL'R À YSSINGEAUX | HAUTE-LOIRE**
2 500 MWh/an soit la consommation d'environ 625 foyers. Fournir de la « chaleur » grâce à une énergie verte et locale, tout en créant des emplois non délocalisables, c'est le chauffage en circuit court de la coopérative ERE 43.
- 8  **PHOTOVOLTAÏQUE SOLEIL DU GRAND OUEST À MÉLESSE | ILLE-ET-VILAINE**
300 MWh/an soit la consommation d'environ 75 foyers. Enercoop Bretagne développe un projet de centrale photovoltaïque de 2 000 m², à Melessur les toits de la plate-forme de Biocoop Grand Ouest.
- 9  **PHOTOVOLTAÏQUE ZUSAMME SOLAR COLMAR À COLMAR | HAUT-RHIN**
430 MWh/an soit la consommation d'environ 110 foyers. Quatre toitures solaires photovoltaïques installées sur des bâtiments industriels de Colmar, portées par la coopération transfrontalière entre une coopérative énergétique française et une coopérative allemande, toute deux citoyennes.
- 10  **PHOTOVOLTAÏQUE GRAPPE SOLAIRE À LOUBEYRAT | PUY-DE-DÔME**
154 MWh/an soit la consommation d'environ 39 foyers. Il s'agit de mettre en production une grappe de projets de centrales photovoltaïque sur le petit territoire rural des Combrailles. C'est une phase importante du développement de la coopérative Combrailles Durables.
- 11  **PHOTOVOLTAÏQUE SOLEIL EAU VENT ÉNERGIE À BRIANÇON | HAUTES-ALPES**
365 MWh/an soit la consommation d'environ 90 foyers. La société d'économie mixte locale Soleil Eau Vent Énergie (SEML SEVE) a mené un projet collectif de 8 installations photovoltaïques dans l'agglomération de Briançon.
- 12  **PHOTOVOLTAÏQUE PIC BOIS À BRÉGNIER CORDON | AIN**
230 MWh/an soit la consommation d'environ 58 foyers. La centrale photovoltaïque installée sur le toit du site de la société PIC-BOIS située à Brégnier Cordon (Ain), est l'un des premiers projets d'installation photovoltaïque financé par Énergie Partagée.
- 13  **PHOTOVOLTAÏQUE PLAINE SUD ÉNERGIES À COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE PLAINE SUD DE CAEN | CALVADOS**
70 MWh/an soit la consommation d'environ de 17 foyers. Plaine Sud Énergies a mis en oeuvre un projet collectif et citoyen de panneaux solaires photovoltaïques sur trois écoles. Depuis, des actions de sensibilisation y sont menées afin de maîtriser la consommation d'énergie.
- 14  **PHOTOVOLTAÏQUE CENTRALE PV DE BIOCOOP À EPÔNE | ÎLE-DE-FRANCE**
48 MWh soit la consommation d'environ 12 foyers. Dès la conception de leur projet de centre de vie BIOCOOP (magasin, librairie, bureaux), les dirigeants ont souhaité mettre en place une centrale de production photovoltaïque citoyenne via l'investissement de coopérateurs ou de clients.
- 15  **PHOTOVOLTAÏQUE GIRAUD AGRI ÉNERGIE À SAINT-CYR-LES-VIGNES | LOIRE**
250 MWh/an soit la consommation d'environ 60 foyers. La ferme Giraud a construit un bâtiment agricole avec un toit photovoltaïque de 1800 m² et un système de récupération de chaleur destiné au séchage de fourrage.
- 16  **EOLIEN LA CITOYENNE À RILHAC-LASTOURS | HAUTE-VIENNE**
3 600 MWh/an soit la consommation de 900 foyers. En 2003, un groupe d'agriculteurs de la CUMA des Monts de Rilhac-Lastours lançait l'idée d'ériger une éolienne, pour produire leur propre énergie. 10 ans plus tard, « La Citoyenne » est debout, tourne et inspire d'autres projets...
- 17  **EOLIEN BÉGAWATTS À BÉGANNE | ILLE ET VILAINE**
20 000 MWh/an soit la consommation d'environ 5 000 foyers. Elles ressemblent à 4 éoliennes classiques, mais celles-ci sont « citoyennes ». Plus de 1 000 habitants ont cofinancé ce projet de près de 12 millions d'euros. Une première en France !
- 18  **EOLIEN Ô MANNE CELESTE À MESNIL-EGLISE | BELGIQUE**
8 000 MWh/an soit la consommation d'environ 2 000 foyers. Ce parc éolien a une particularité : son capital est constitué essentiellement de parts appartenant à des enfants.
- 19  **EOLIEN LA LIMOUZINIÈRE À LA LIMOUZINIÈRE | VENDÉE**
12 500 MWh/an soit la consommation d'environ 3 125 foyers. Le parc éolien a été mis en service et produit de l'électricité depuis juillet 2010. Énergie Partagée s'est associé à Enercoop et à Nef Investissement pour acheter ce parc de trois éoliennes et l'ouvrir à l'investissement local citoyen.
- 20  **EOLIEN SEMER LES TILLEULS À SAINT-GEORGES SUR ARNON | INDRE**
23 600 MWh/an soit la consommation d'environ 5 900 foyers. Le parc produit de l'électricité depuis Octobre 2009. Les collectivités se sont fortement engagées en devenant propriétaires de 5 éoliennes du Parc des Tilleuls grâce à la création de la SEMER (Société d'Économie Mixte Énergies Renouvelables).

Vous souhaitez soumettre un projet au financement d'Énergie Partagée Investissement ?

Contactez l'association au 01 80 18 92 29 ou sur le site www.energie-partagee.org

Énergie Partagée intervient au capital de sociétés d'exploitation énergétiques conformément à la Charte du mouvement. Cette intervention prend la forme de parts sociales et comptes courants d'associés, dont la rentabilité est analysée sur le long terme du fait de la nature des projets.

LA SCA ÉNERGIE PARTAGÉE

Énergie Partagée Investissement est l'outil financier créé en 2010 par le mouvement Énergie Partagée pour **collecter et investir l'épargne citoyenne dans les projets collectifs et locaux de transition énergétique.**

Il est constitué sous la forme d'une Société en Commandite par Actions (SCA) à capital variable dont le montant de l'action est fixé à 100 euros pour permettre à tous les citoyens de souscrire

- Les commanditaires sont les actionnaires : ils participent et votent à l'Assemblée Générale annuelle et sont représentés par un Conseil de Surveillance dont la mission est de leur garantir la bonne gestion de la société.
- La direction de cette société est confiée à un associé commandité gérant : la SAS coopérative «Énergie Partagée Commanditée», dont les membres sont Enercoop, La Nef et Solira Développement.

Ce montage juridique a pour objet de garantir la dissociation entre le pouvoir des actionnaires (les commanditaires) et le pouvoir de décision et de préserver ainsi l'objet initial du projet porté par l'associé commandité.

INTERVENTION AU CAPITAL DES PROJETS

Énergie Partagée se fixe pour mission d'intervenir auprès des porteurs de projets, en complétant le capital appelé « Fonds propres ». Ceux-ci représentent environ 30% du budget total des projets. Leur constitution est le pré-requis à l'étude d'un complément de financement par les banques. Sans fonds propres solides et garanties nécessaires, les projets ne peuvent se financer et voir le jour.

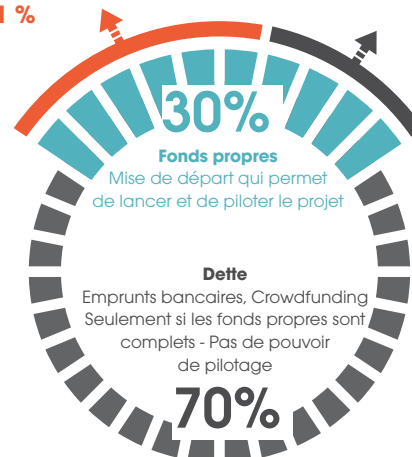
L'intervention en phase de développement, bien que faible pour ne pas prendre trop de risques, permet outre le financement, la mise en place d'une coopération autour de la définition du projet et de la rédaction des statuts.

FINANCEMENT D'UN PROJET CITOYEN

INVESTISSEURS CITOYENS

Collectivités, Clubs d'investisseurs, Énergie Partagée...
MINIMUM 51 %

AUTRES INVESTISSEURS
MAXIMUM 49 %



BUDGET TOTAL D'UN PROJET

PARTENARIATS AVEC LES SEM

Les collectivités comprennent de plus en plus leur intérêt à favoriser l'émergence de projets locaux, aux mains d'acteurs du territoire. C'est dans cet objectif que se créent des fonds régionaux de soutien aux énergies renouvelables et des Sociétés d'Economie Mixte orientées vers la production d'énergies

renouvelables. Énergie Partagée est partie prenante de OSER (Rhône-Alpes), ROVALER (Rhône-Alpes), SEM Eole 59-62 (Nord-Pas-de-Calais), SEM Sip Enr (Île de France), Nièvre Énergies (Bourgogne), SEM SEVE (Rhône-Alpes). Par ailleurs, Énergie Partagée travaille en partenariat avec Énergie Positif (Île de France), et SERGIES (Vienne).

CRITÈRES D'INVESTISSEMENT POUR DES PROJETS CITOYENS

1. RESPECT DE LA CHARTE ÉNERGIE PARTAGÉE

Un projet peut être soutenu par Énergie Partagée s'il respecte la charte Énergie Partagée, c'est à dire s'il respecte les quatre critères principaux : un ancrage local, une exigence écologique forte, une gouvernance démocratique et transparente et un projet non-spéculatif favorisant l'intérêt collectif.

3. MOBILISATION FINANCIÈRE PAR LE PORTEUR DE PROJET

Tout porteur de projet soutenu par Énergie Partagée doit participer à mobiliser localement les riverains-investisseurs du projet en vue de collecter la part financée par Énergie Partagée, et lui permet d'intervenir sur d'autres projets citoyens.... Le porteur de projet reste donc maître de sa mobilisation citoyenne avec l'appui méthodologique du réseau Énergie Partagée.

2. PROJET CITOYEN OU « EN RÉAPPROPRIATION CITOYENNE »

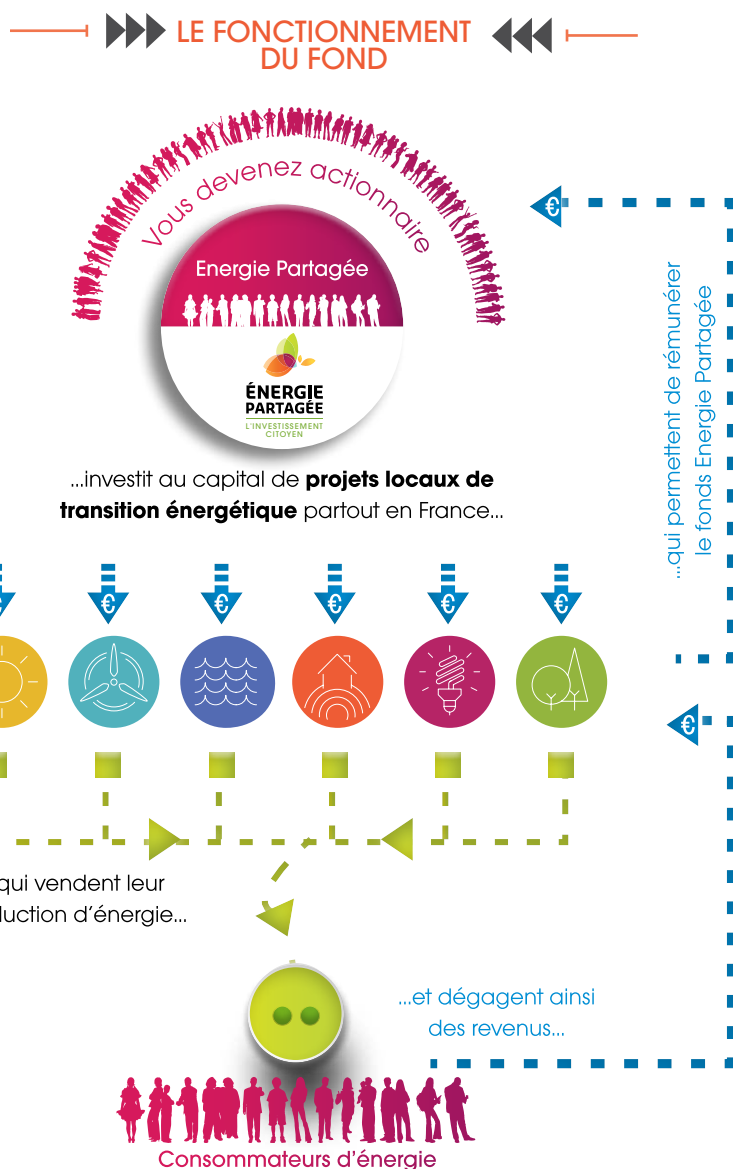
ÉnergiePartagée intervient pour les projets d'économies d'énergies et d'énergies renouvelables développés sur une dynamique citoyenne mais également dans une démarche de réappropriation d'unités de production d'énergie renouvelable déjà existantes par les citoyens et les collectivités.

4. FAISABILITÉ TECHNIQUE ET ÉCONOMIQUE

L'appui financier d'Énergie Partagée aux porteurs de projets intervient principalement en phase opérationnelle, une fois réalisées les études techniques, budgétaires et obtenues les autorisations administratives nécessaires. Cependant l'intervention symbolique en phase de développement est aussi possible afin de permettre à celui ci de gagner en crédibilité vis-à-vis des autres financeurs.



LA SEM NIÈVRE ÉNERGIE REGROUPE LES CITOYENS ET LES COLLECTIVITÉS LOCALES



ENGAGEMENTS DE QUALITÉ

Visa AMF de 2011 à 2013 :

Après avoir obtenu des visas de l'AMF en 2011 et 2013 pour ses deux premières Offres Publiques de Titres Financiers (OPTF), Énergie Partagée SCA lève des capitaux sans visa préalable dans la limite de 50% de son capital et de 3 Meur par an. Le détail de l'offre est disponible en ligne sur le site.

Entreprise solidaire et label Finansol :

Énergie Partagée bénéficie du label Finansol et de l'Agrément « Entreprise solidaire » qui garantissent la solidarité et la transparence de la gestion des fonds.



Énergie Partagée collecte des souscriptions qui constituent son capital. Ce capital est investi en fonds propres dans des sociétés de projet qui produisent de l'énergie renouvelable ou réalisent de l'efficacité énergétique.

QU'EST-CE QUE LA SOUSCRIPTION ?

- **Ce n'est pas un don.** C'est un investissement, il sera rémunéré et peut être récupéré !
- **Ce n'est pas un placement spéculatif :** C'est un placement qui sert le projet dans le respect des différentes parties, et principalement du territoire, sans volonté de faire des profits sur le court terme.
- **Ce n'est pas un livret bancaire liquide** où l'argent est disponible à tout moment. C'est un investissement qui doit être patient, car les projets ne rémunèrent les actionnaires qu'après plusieurs années.
- Le montant nominal de l'action est de 100 Eur, et sa valeur est fixée par l'assemblée générale chaque année.

A quoi correspondent les souscriptions ?

2 000 €
soit 20 parts



1,6 kW de puissance installée
en énergies renouvelables
(en moyenne)



Consommation électrique
annuelle d'un ménage
(4 000 kWh/an)

6

QUESTIONS SUR LA SOUSCRIPTION

QUI PEUT SOUSCRIRE ?

Toute personne physique ou morale agréée par la gérance. Il est également possible de souscrire pour un tiers (ses enfants, sa famille...). Chaque action est d'un montant de 100 euros.

COMBIEN DE TEMPS GARDER SES ACTIONS ?

Par la nature des projets financés, les actions Énergie Partagée constituent un placement à long terme : il est conseillé de conserver les actions pendant une durée minimum de 10 ans.

QUEL OBJECTIF DE RENTABILITÉ ?

Énergie Partagée se fixe pour objectif un rendement moyen des actions de 4% par an dans un horizon de placement de 10 ans. Cet objectif n'est pas garanti, il dépend de la performance réelle de chaque projet du portefeuille d'investissement, et des fonds collectés afin de faire face aux frais de gestion.

PUIS-JE RÉCUPÉRER MON PLACEMENT ?

Oui. Les demandes de retraits réalisées avant le 31 décembre sont traitées par l'Assemblée générale au plus tard le 30 juin de l'année suivante.

QUELS SONT LES RISQUES ?

Les principaux facteurs de risques sont liés aux évolutions de la législation (modification du tarif d'achat de l'électricité notamment) et aux retards possibles de certains projets liés à des raisons techniques ou réglementaires. Le capital investi, tout comme la rentabilité escomptée, ne sont pas garantis. Ces risques sont réduits par la politique de diversification des investissements.

LA SOUSCRIPTION OUVRE T-ELLE LE DROIT À DES RÉDUCTIONS

Non hélas. Énergie Partagée ne peut pas faire bénéficier ses actionnaires de réduction de l'impôt sur le revenu ni sur la fortune. Cela en raison d'une exception depuis la loi de finance 2011 pour les activités donnant lieu à la vente d'énergie dans le cadre d'un tarif d'obligation d'achat.

C'est un point sur lequel nous tentons de mobiliser les pouvoirs publics, et le soutien de tous est important.



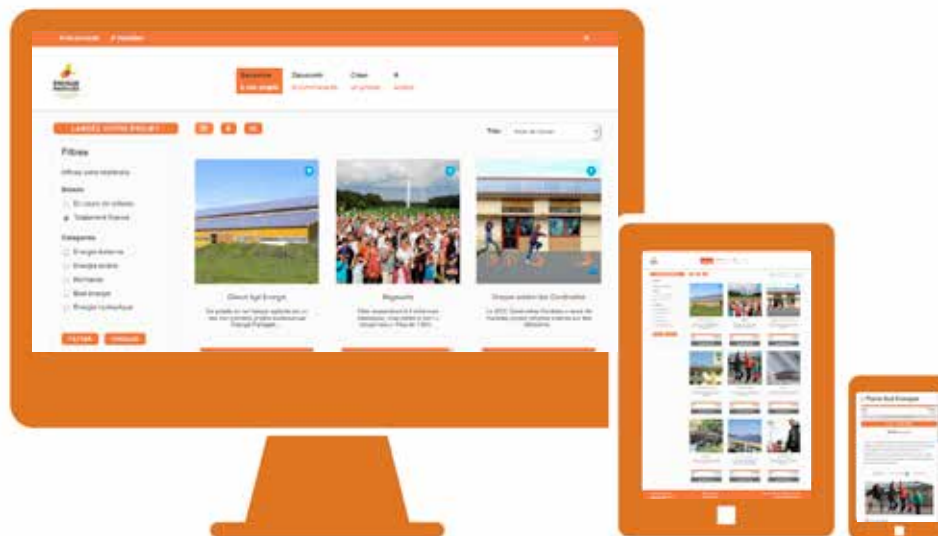
Retrouvez ces modalités et caractéristiques sur le site : www.energie-partagee.org



COMMENT SOUSCRIRE ?

La souscription peut se faire en ligne via la plate-forme dédiée d'Énergie Partagée :

www.je-souscris.energie-partagee.org



POURQUOI SOUSCRIRE ?

Chaque souscription supplémentaire permet à Énergie Partagée de renforcer son soutien aux projets citoyens de transition énergétique. Placer son épargne au service d'Énergie Partagée, c'est :



→ 1.

Agir pour l'environnement et un modèle énergétique durable



→ 2.

Créer des emplois durables et non-délocalisables dans nos régions



→ 3.

Activer son argent au service d'une cause juste et solidaire

LA SOUSCRIPTION JUSQU'À AUJOURD'HUI ?

Énergie Partagée rassemble plus de **4 600 souscriptions** pour plus de **8 millions d'euros collectés**. L'objectif de cette quatrième levée de fonds est de 3 millions d'euros afin de poursuivre la dynamique dans laquelle Énergie Partagée est engagée.

FLÉCHAGE ET SOLIDARITÉ

Il est possible pour les souscripteurs d'**orienter leur souscription vers un projet en particulier**. Le fait de flécher permettra aux souscripteurs d'être tenu au courant des actualités du projet qu'il a choisi et concourt à favoriser l'appropriation locale. De cette manière, les porteurs de projet peuvent mesurer la popularité nationale de leur projet.



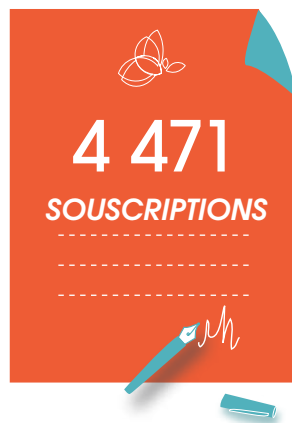
La dynamique citoyenne est en marche en France. Si chaque projet a son contexte local, ses ambitions et ses protagonistes, la somme de ces projets trace la voie vers une transition énergétique par les citoyens.

LA COLLECTE

8 197 700



CAPITAL COLLECTÉ
par Énergie Partagée



DEPUIS LA CRÉATION
D'ÉNERGIE PARTAGÉE

100



PAR

ACTION



18



MOYENNE
D'ACTIONS
PAR
SOUSCRIPTION

INVESTISSEMENTS

6 467 850 €

CAPITAL ENGAGÉ



dans les
PROJETS

20 PROJETS ÉNERGIE PARTAGÉE

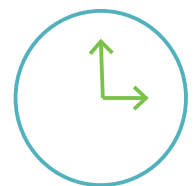
PROJETS FINANCÉS	20
PROJETS PHOTOVOLTAÏQUES	8
PROJETS ÉOLIENS	7
PROJETS DE MÉTHANISATION	3
PROJET HYDRO-ÉLECTRIQUE	1
PROJET BOIS-ÉNERGIE	1

10

projets

OUVERTS

À SOUSCRIPTION



EN ATTENTE DE
FINANCEMENT

IMPACT

33 238 436

DE kWh



déjà produits par les projets
financés par Energie Partagée.

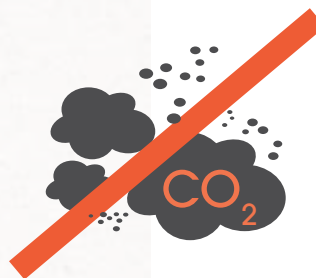


x 8 300

SOIT L'ÉQUIVALENT DE LA CONSOMMATION
DE 13 300 FOYERS (4 000 kWh/AN)

4 985

TONNES DE



ÉVITÉES JUSQU'À MAINTENANT

COMMUNAUTÉ

68

STRUCTURES ADHÉRENTES
AU MOUVEMENT



(PARMI LESQUELLES DES
COOPÉRATIVES, ASSOCIATIONS,
COLLECTIVITÉS...)

120

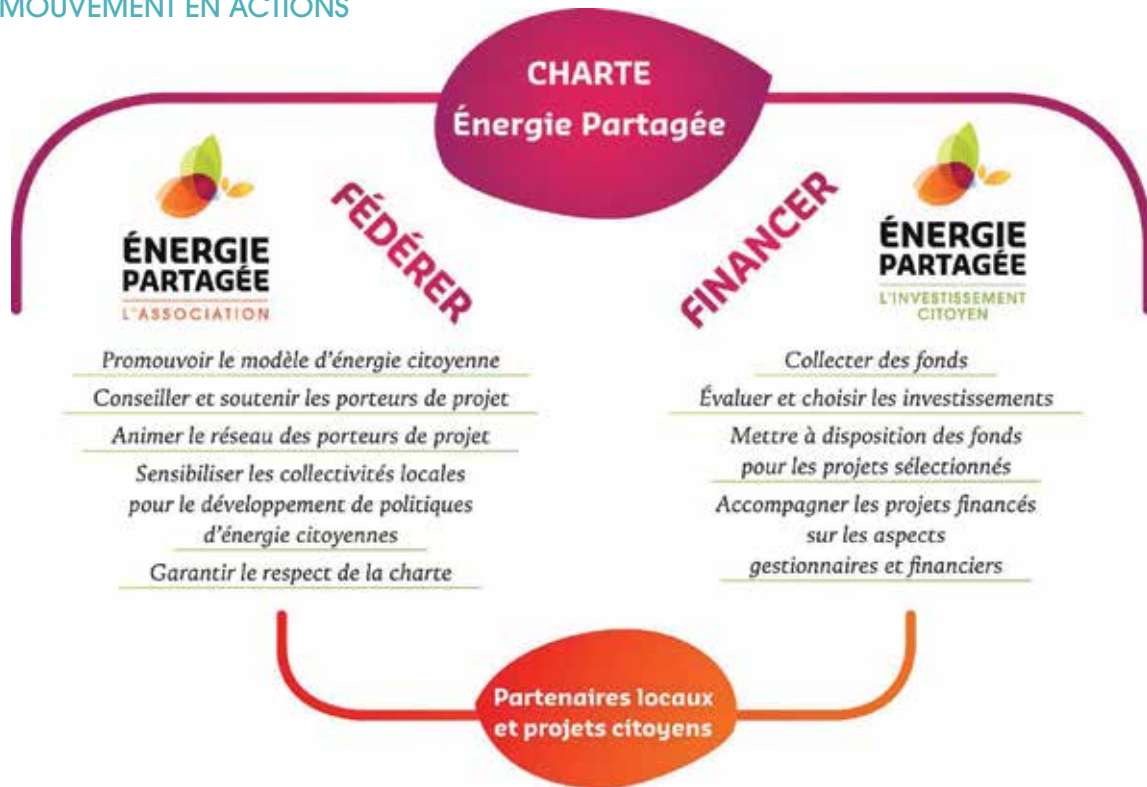


BÉVÉVOLES ÉNERGIE
PARTAGÉE PARTOUT EN
FRANCE



Autour d'Énergie Partagée, bénévoles, administrateurs, salariés, relais et partenaires s'activent et s'impliquent pour diffuser les principes de l'énergie citoyenne.

LE MOUVEMENT EN ACTIONS



LA GOUVERNANCE D'ÉNERGIE PARTAGÉE

▶▶▶ ÉNERGIE PARTAGÉE ASSOCIATION ◀◀◀ Association loi 1901

dirigée par un Conseil d'administration,
composé de :

ALE 08 Christel SAUVAGE PRÉSIDENTE
EPV Michel LECLERCQ VICE PRÉSIDENT
Le Varne Alain CHASSEUIL VICE PRÉSIDENT
CLER Raphaël CLAUSTRE TRÉSORIER
HESPUL Mélodie DELÉPINE SECRÉTAIRE
Global Chance Bernard LAPONCHE VICE SECRÉTAIRE

Les Amis d'Enercoop Anne BRINGAULT
Sergies Emmanuel JULIEN
Enercoop Languedoc Roussillon Alenka DOULAIN
ERCISOL Guy WEIDER
Énergies Partagées en Alsace George AUDRAS
ERE43 Jacques VILLEVIEILLE
Quercy Énergies Alban AUBERT
Association Elise Philippe MASSÉ

Membre invité

Énergie Partagée Commandité (EPC)
 Jean-Marc DE BONI, Emmanuel SOULIAS

▶▶▶ ÉNERGIE PARTAGÉE SCA ◀◀◀ Société en Commandite par Actions

dirigée par la société commanditée EPC,
composée de :

Enercoop Emmanuel SOULIAS
La Nef Jean-Marc DE BONI
Solira Développement Bruno LHOSTE

CONSEIL DE SURVEILLANCE

Contrôle la gestion des fonds effectués par
Énergie Partagée.

Président Vincent LAGALAYE

L'ÉQUIPE :



Erwan Boumard

Délégué général

erwan.boumard@energie-partagee.org



Marc Mossalque

Coordination de la communication.

marc.mossalque@energie-partagee.org



Olivier Berland

Animateur du réseau régional Île-de-France.

olivier.berland@energie-partagee.org



Justine Peullemeulle

Animation et administration.

justine.peullemeulle@energie-partagee.org



Arno Foulon

Animateur du réseau régional PACA

arno.foulon@energie-partagee.org



Jean-Eric Paraiso

Chargé de mission juridique.

jean-eric.paraiso@energie-partagee.org



Florence Martin

Chargée de mission

florence.martin@energie-partagee.org

NOS PARTENAIRES

Ces partenaires soutiennent l'association dans la poursuite de sa mission d'information et d'animation de l'énergie citoyenne en France :



D'autres partenaires nous apportent un soutien d'expertise pour le développement du mouvement :





Énergie Partagée est un mouvement national de projets citoyens.

Il accompagne et finance des projets d'économie d'énergie et d'énergies renouvelables maîtrisés par les citoyens et les collectivités.

www.energie-partagee.org

01 80 18 92 21

contact@energie-partagee.org

 @EnergiePartagee  EnergiePartagee



**ÉNERGIE
PARTAGÉE**

